



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation unique sollicitée par  
la SAS Vitry Bioénergies  
sur le territoire des communes de Marolles (51300) et Vitry-en-Perthois (51300)**

-----

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 4 janvier au samedi 20 février 2016 inclus, jusque 13h, par arrêté préfectoral n° 2015-EP-77-IC sur la demande présentée par la SAS Vitry Bioénergies, sise 8 chemin des Vassues à Vitry-le-François (51300) en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation dans la zone industrielle de Vitry-Marolles (parcelle n°113 section AC à Marolles et parcelles n°916 et 909 section E à Vitry-en-Perthois), avec épandage sur les communes de Vitry-en-Perthois (51300), Frignicourt (51300), Luxémont-et-Villotte (51300), Changy (51300), Outrepont (51300), Merlaut (51300), Scrupt (51340), Saint-Vrain (51340), Thiéblemont-Farémont (51300), Vauclerc (51300), Blacy (51300), Glannes (51300), Courdemanges (51300), Châtelraould-Saint-Louvent (51300), Les-Rivières-Henrueil (51300), Saint-Chéron (51290), Gigny-Bussy (51290), Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson (51290), Ecriennes (51300), Le-Meix-Tiercelin (51320), Saint-Ouen-Dompot (51320), Margerie-Hancourt (51290), Arrembécourt (10330), Chavanges (10330), Blaise-sous-Arzillières (51300), Heiltz-le-Hutier (51300), Arzillières-Neuville (51290), Aulnay-l'Aître (51240), Favresse (51300), Haussignémont (51300), Huiron (51300), Humbauville (51320), Lisse-en-Champagne (51300), Moncetz-l'Abbaye (51290), Saint-Quentin-les-Marais (51300), Saint-Amand-sur-Fion (51300), Saint-Lumier-en-Champagne (51300), Somsois (51290), Soulanges (51300) et Vavray-le-Grand (51300).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact, relatifs à cette requête et consigner ses observations sur les registres déposés en mairie de Marolles, Vitry-en-Perthois, Saint-Amand-sur-Fion, Margerie-Hancourt, Le Meix-Tiercelin, Thiéblemont-Farémont, Courdemanges, Outrepont et Saint-Chéron, aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr). Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Marolles.

Madame Valérie COULMIER, ingénieur hygiène-sécurité-environnement, désignée en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- **lundi 4 janvier 2016 à la mairie de Marolles, de 10h à 13h,**
- **jeudi 7 janvier 2016 à la mairie de Vitry-en-Perthois, de 13h30 à 16h30,**
- **lundi 11 janvier 2016 à la mairie de Saint-Amand-sur-Fion, de 13h à 15h,**
- **vendredi 15 janvier 2016 à la mairie de Margerie-Hancourt, de 11h à 13h,**
- **jeudi 21 janvier 2016 à la mairie de Le Meix-Tiercelin, de 11h à 13h,**
- **samedi 23 janvier 2016 à la mairie de Thiéblemont-Farémont, de 10h à 12h,**
- **lundi 25 janvier 2016 à la mairie de Courdemanges, de 11h à 13h,**
- **jeudi 28 janvier 2016 à la mairie de Outrepont, de 13h à 15h,**
- **lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à la mairie de Saint-Chéron, de 11h à 13h,**
- **lundi 15 février 2016 à la mairie de Vitry-en-Perthois, de 13h30 à 16h30,**
- **samedi 20 février 2016 à la mairie de Marolles, de 10h à 13h.**

Madame Ingrid LENGELLE, professeur des écoles, désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, remplacera le commissaire-enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires de la Marne/service environnement ou en mairie de Marolles, Vitry-en-Perthois, Vitry-le-François, Frignicourt, Luxémont-et-Villotte, Reims-la-Brûlée, Changy, Outrepont, Merlaut, Scrupt, Saint-Vrain, Thiéblemont-Farémont, Vauclerc, Blacy, Glannes, Courdemanges, Châtelraould-Saint-Louvent, Les-Rivières-Henrueil, Saint-Chéron, Gigny-Bussy, Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, Ecriennes, Le-Meix-Tiercelin, Saint-Ouen-Dompot, Margerie-Hancourt, Arrembécourt, Chavanges, Blaise-sous-Arzillières, Heiltz-le-Hutier, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Favresse, Haussignémont, Huiron, Humbauville, Lisse-en-Champagne, Moncetz-l'Abbaye, Saint-Quentin-les-Marais, Saint-Amand-sur-Fion, Saint-Lumier-en-Champagne, Somsois, Soulanges et Vavray-le-Grand, et consultables sur le site internet « les services de l'État dans la Marne » : <http://www.marne.gouv.fr>, pendant un an.

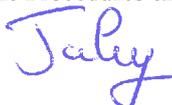
Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Nicolas MORETTI, Président de la SAS Vitry Bioénergies – par mail à l'adresse « [moretti.agri@yahoo.fr](mailto:moretti.agri@yahoo.fr) » ou par voie postale au 8 chemin des Vassues – 51300 Vitry-le-François, ou à la Direction départementale de territoires, par mail à l'adresse « [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr) », ou par voie postale à DDT 51– Service eau, environnement et préservation des ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 20 NOV. 2015

Pour le Préfet et par délégation,  
La chef de la cellule Procédures environnementales



Bernadette FABRY